

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 mars 2017**

Délibération n° 2017-1837

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Réalisation de décors floraux pour la Préfecture du Rhône - Convention pour l'année 2017**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Diamantidis

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 14 février 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 mars 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Huguët, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Claisse, Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Le Franc), MM. Aggoun, Fenech (pouvoir à M. Blache), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à M. Barret).

Absents non excusés : M. Gachet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil du 6 mars 2017**Délibération n° 2017-1837**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Réalisation de décors floraux pour la Préfecture du Rhône - Convention pour l'année 2017**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 février 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le service parcs et jardins de la Métropole de Lyon a en charge la gestion des parcs auparavant gérés par le Département du Rhône et sis sur les Communes situées sur le territoire de la Métropole à savoir :

- le parc de Lacroix-Laval situé sur la Commune de Marcy l'Etoile,
- le parc de Parilly situé sur les Communes de Bron et Vénissieux.

Ce service, transféré à la Métropole par la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 dite loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), avait pour mission, notamment, d'assurer la décoration florale intérieure de la Préfecture du Rhône dans le cadre des fêtes et cérémonies. Cette mission permet la valorisation des variétés d'origines locales issues des conservatoires ou des productions faites en interne dans les parcs métropolitains. Il a été décidé, d'un commun accord entre la Métropole et les services de la Préfecture du Rhône, de poursuivre cette activité en 2016 engagée par le Département du Rhône via la signature d'une convention de coopération entre personnes publiques.

Cette coopération entre personnes publiques s'inscrit dans le cadre défini par l'article 14 de la directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE transposée en droit français par l'article 18 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

La thématique "les plantes d'origines locales", proposée en 2016, a été particulièrement appréciée et a permis de valoriser les productions des parcs de la Métropole.

Il est donc proposé de poursuivre le partenariat établi entre la Métropole et la Préfecture du Rhône pour l'année 2017 et de signer une nouvelle convention de coopération. Ladite convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Préfecture du Rhône confie à la Métropole la décoration florale intérieure dans le cadre des fêtes et cérémonies.

Cette convention sera conclue pour une durée de 1 an à compter du 1er janvier 2017. Elle donnera lieu au versement d'une participation financière annuelle de la Préfecture du Rhône à la Métropole, d'un montant de 8 500 €. Ce montant est déterminé en fonction des frais associés de personnel, déplacement et matériel ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la gestion de la décoration florale pour la Préfecture du Rhône par les services de la Métropole de Lyon pour l'année 2017,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et la Préfecture du Rhône.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

3° - La recette correspondante, d'un montant de 8 500 € TTC pour l'année 2017, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 70878 - fonction 76 - opération n° 0P27O3131A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 mars 2017.